



Direction des Ressources Humaines
et du Dialogue Social

Monsieur Sébastien HAMMES CFDT Interco Haut-Rhin 1, rue de Provence 68100 MULHOUSE

Dossier n° 19-3210 suivi par Danièle WOLFF Tél 03 89 30 62 30 Colmar, le 18 JUL. 2019

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier daté du 07 juin 2019 relatif à une demande de revalorisation de la contribution patronale au financement de l'acquisition des tickets restaurant par les agents du Département du Haut-Rhin.

Comme vous le soulignez, la contribution de l'employeur s'élève à ce jour à 50 % de la valeur du ticket restaurant. Ce dernier a fait l'objet d'une revalorisation importante avec le passage de 7 à 9 euros de la valeur faciale du ticket depuis le 1^{er} octobre 2018. Cette augmentation représente d'ores et déjà un budget supplémentaire annuel de 266 000 euros.

En outre, la Collectivité vient de mettre en œuvre le nouveau régime indemnitaire de la collectivité (RIFSEEP) qui a pris effet au 1^{er} juillet 2019 C'est une enveloppe annuelle supplémentaire de 1,4 millions d'euros qui est consacrée à cette mise en œuvre et qui vient majorer directement les niveaux indemnitaires des personnels.

Compte tenu des efforts financiers déjà consentis dans un contexte budgétaire qui reste contraint, il n'est pas envisagé à ce jour de revaloriser la participation employeur au financement des tickets restaurant pour les agents du Département du Haut-Rhin à hauteur de 60 %.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée

La Présidente
Pour la Présidente
du Conseil départemental du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1er Vice-Président

Rémy WITH